

Le maire dans nos vies



L'info,
c'est
clair !

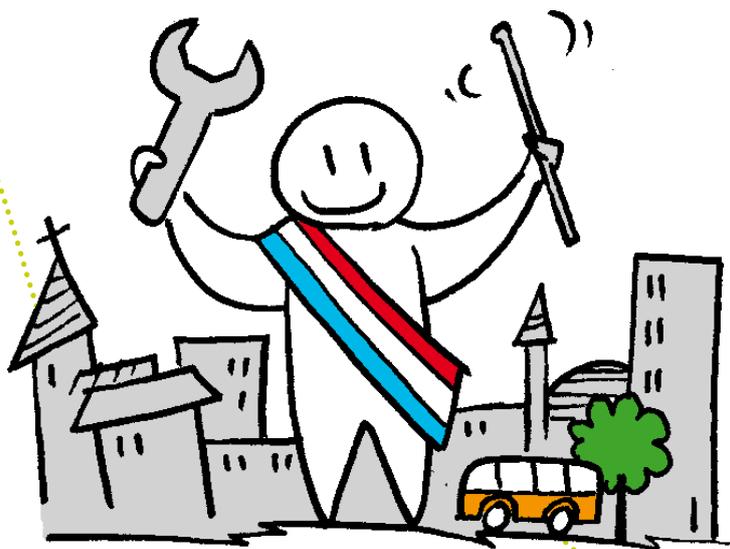
En France, nous vivons tous dans une ville ou un village, dirigé par un maire et ses conseillers.

Ils organisent les transports, gèrent la sécurité, aident les personnes en difficulté, construisent des logements sociaux, développent l'accès au sport, aux loisirs...

Selon leurs choix, nos vies peuvent être différentes.

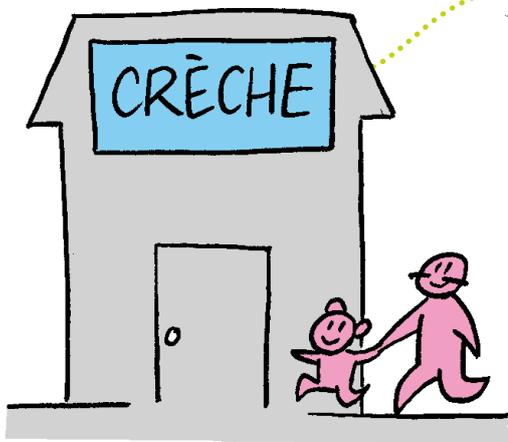
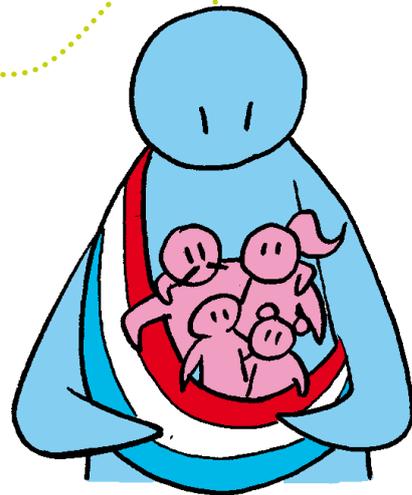
Comment travaillent-ils ?

Comment sont-ils élus ?



Ils changent quoi dans nos vies ?

Le maire et ses élus ont un rôle important à différents moments de nos vies. Voici l'exemple d'une famille : Sophia, d'origine italienne, a 38 ans. Son mari Marc a 37 ans. Ils ont 2 enfants : Zoé, 8 ans et Marius, 3 ans. Ils vivent dans une ville de 60 000 habitants.

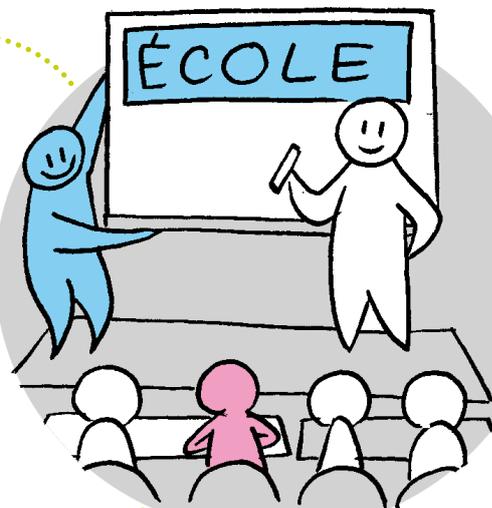


La famille va s'agrandir ! Ouf, une crèche ouvre !

Sophia est enceinte. Comme il y a eu beaucoup de naissances ces dernières années, la mairie a décidé d'ouvrir une nouvelle crèche. Elle l'a construite à côté d'une maison de retraite pour que les personnes âgées puissent voir les enfants de temps en temps. Sophia et Marc ont obtenu une place pour le bébé !

Pour les maternelles, l'Atsem est là !

Marius a fait sa première rentrée en maternelle. Il adore sa maîtresse mais aussi son Atsem, Sébastien. Ce professionnel aide à préparer les activités, s'occupe de petits groupes d'enfants en classe, de la sieste, accompagne les petits à la cantine... C'est la mairie qui l'emploie.



« La cantine c'est trop bon ! »

Zoé et Marius mangent à la cantine. Suite à une demande des parents, la mairie a accepté de proposer plus d'aliments biologiques et venant de fermes proches de la ville. Comme beaucoup de nourriture était jetée, la mairie a réduit les quantités. Ainsi, les repas ne coûtent pas plus cher. La mairie gère aussi les repas des crèches, des hôpitaux, des maisons de retraite.



Du sport à l'école et après...

Zoé a découvert le judo à l'école. Une animatrice sportive de la mairie est venue plusieurs fois proposer des séances de judo. Zoé a tellement aimé ce sport qu'elle a décidé d'en faire tous les mercredis dans un club. Le club de judo reçoit une aide financière de la mairie. Ainsi, il peut proposer des tarifs peu chers pour que tous les enfants puissent s'inscrire.

Le président du club espère maintenant que les élus vont voter la construction d'une nouvelle salle pour pouvoir accueillir plus de jeunes.

Quand l'école est finie, Zoé fait des activités avec des animateurs de la mairie : sports collectifs, cirque, bricolage et parfois visite au musée...

Elle retrouve aussi les animateurs de la ville au centre de loisirs le mercredi et aux vacances scolaires.

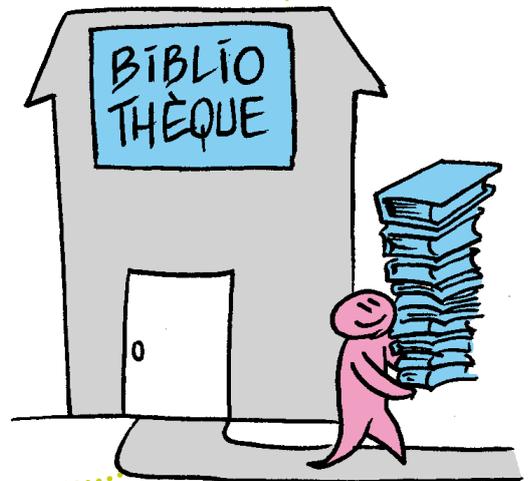


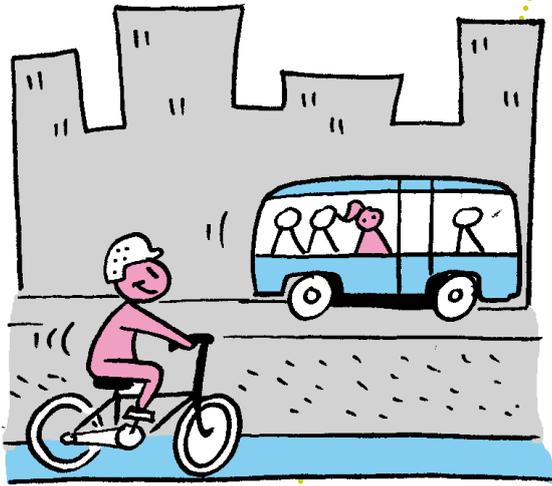
Une école, bientôt pour tous !

Pour que l'école de Zoé soit accessible aux élèves en situation de handicap, la mairie fait des travaux. Bientôt, il y aura un ascenseur !

Des livres

Zoé lit beaucoup ! Heureusement, il y a la bibliothèque pour emprunter des livres. Cette année, la mairie a décidé de l'ouvrir même le dimanche et propose des animations. Un après-midi, Zoé a vu des contes bilingues français-langue des signes. Elle a décidé d'emprunter des livres pour apprendre cette langue ! La mairie a formé des professionnels de la bibliothèque pour accueillir le public sourd et emploie une personne sourde à mi-temps.





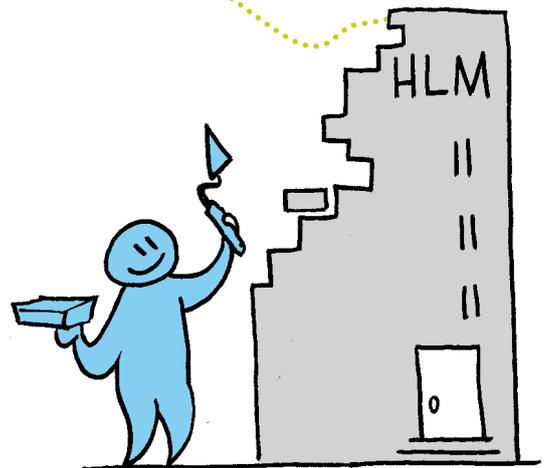
Bus ou vélo ?

Maintenant qu'elle est enceinte, Sophia se déplace en bus. Et, c'est gratuit ! Pour faciliter les déplacements des habitants et réduire la pollution, la mairie a voté la gratuité des transports pour tous !

Son mari Marc préfère aller au travail à vélo. Depuis que la ville a construit des pistes cyclables, c'est vraiment agréable ! Parfois, il utilise un vélo électrique proposé en prêt par la ville.

Pas assez de logements sociaux

Comme la famille s'agrandit, Marc et Sophia ont fait une demande de logement social plus grand. Mais l'attente est longue, il n'y en a pas assez dans la commune. La mairie a voté la construction de nouveaux logements, plus économiques en énergie, mais cela va prendre du temps.

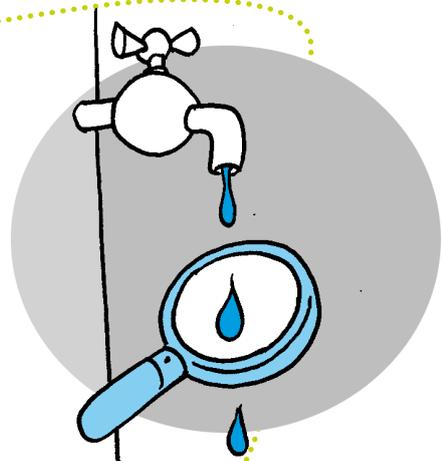


Retour au calme

Dans le quartier, il y avait parfois des violences. La mairie a employé des médiateurs. Ils viennent souvent dans le quartier, discutent avec les habitants et aident à trouver des solutions aux problèmes. Depuis, la police municipale n'a presque plus besoin de venir.

Une eau de qualité

Pendant 2 jours, la mairie a conseillé de ne pas boire l'eau du robinet. Suite à des inondations, des tuyaux ont cassé et l'eau n'était plus bonne à boire. La mairie a fait les réparations et informé qu'il était à nouveau possible de boire l'eau.



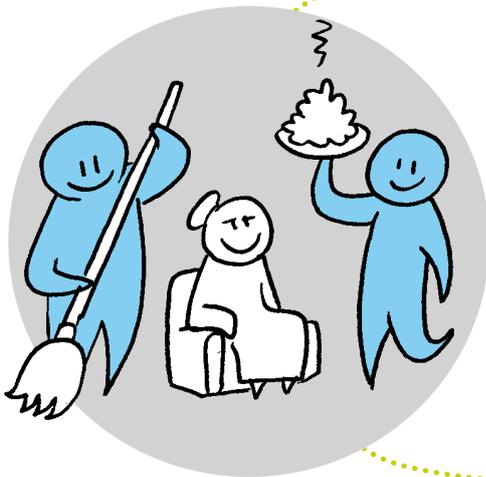
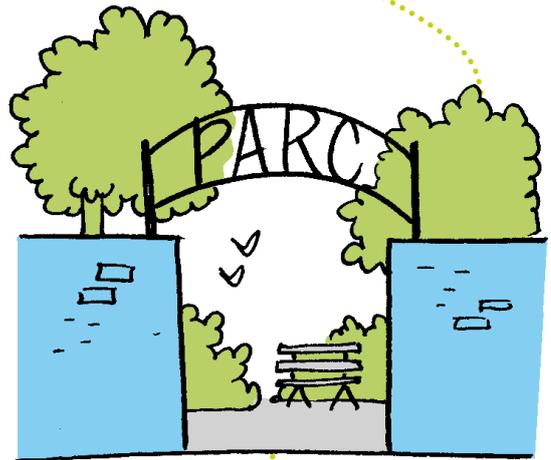


Gérer les déchets

Mauvaise surprise, Marc a découvert que des gens avaient jeté une vieille machine à laver dans la rue. C'est pourtant interdit ! Il a appelé la mairie pour que des agents viennent la chercher. La mairie gère la propreté des rues et s'occupe des déchets sauvages !

Des arbres dans la ville

Près de chez Marc et Sophia, il y a un petit parc où les enfants jouent ! La mairie souhaitait le vendre pour gagner de l'argent. Elle a demandé l'avis des habitants ! Eux voulaient garder cet espace vert dans la ville, où les enfants de l'école proche et les personnes âgées de la maison de retraite se rencontrent. Finalement, la mairie a décidé de le laisser ouvert à tous, et chaque année, elle y organise un petit festival de musique.



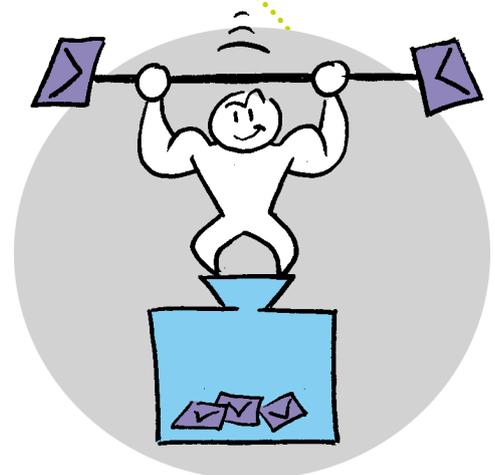
Une aide pour les repas

Sophia est inquiète pour sa mère. Elle est tombée dans ses escaliers et s'est cassé le poignet. Elle vit seule et ne peut plus cuisiner. Sophia a contacté le CCAS (centre communal d'action sociale) de la ville qui lui a proposé d'apporter des repas au domicile de sa mère. Une aide à domicile viendra aussi faire quelques heures de ménage...

Bientôt les élections !

Dans la ville, tout n'est pas parfait, mais Sophia espère que le maire et son équipe vont se représenter. Même si elle est italienne, elle a le droit de voter aux élections municipales car elle vient d'un pays de l'Union européenne. Pour cela, elle s'est inscrite sur les listes électorales françaises.

Marc réfléchit. Si le maire est à nouveau candidat, peut-être qu'il se présentera avec lui. Il aimerait encourager son équipe à agir encore plus pour l'accessibilité dans la ville pour les personnes en situation de handicap. En plus, cela serait utile à tous !



Comment travaillent le maire et les élus ?

Le maire n'est pas seul ! Il travaille **en équipe** avec des conseillers municipaux, des adjoints... Qui fait quoi ?



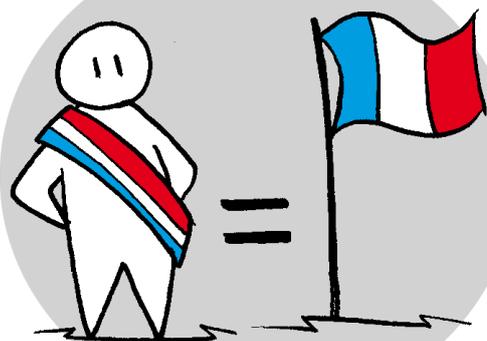
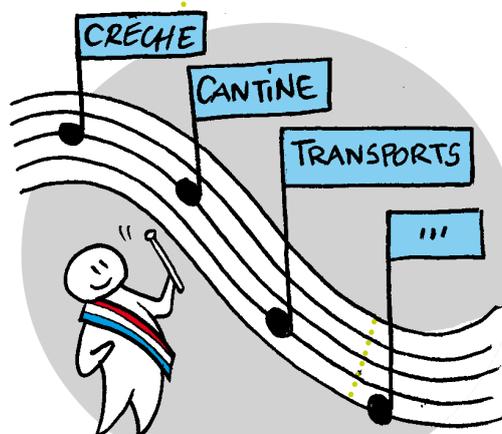
Le maire agit pour sa commune...

En France, il y a 34 970 villages et villes qui sont appelés des communes. Un petit village d'une dizaine d'habitants est une commune tout comme Paris ! Les communes ont un maire. **Il facilite la vie des habitants en leur offrant de nombreux services...**

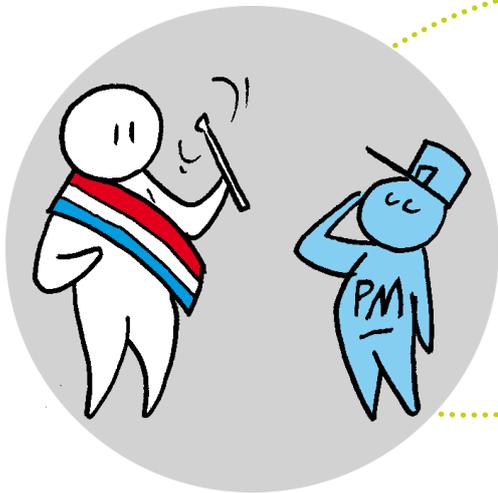
Quel est le rôle du maire ?

Le maire gère la vie de la commune. Il essaie de répondre aux **besoins des habitants** à différents moments de leur vie, de la crèche à la maison de retraite...

Il s'occupe des écoles, des cantines, des logements, du soutien aux entreprises, des activités sportives et culturelles, de la santé, des aides aux personnes en difficulté, des transports, des espaces verts, des bâtiments et jardins de la ville...

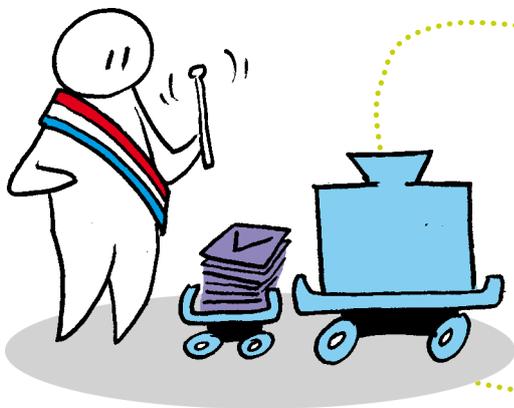


Il est aussi le **représentant de l'État** : dans sa commune, il doit faire respecter les règles et lois votées par les gouvernements.



Le maire est le **responsable de la police municipale**. Il doit permettre aux habitants de vivre en sécurité, dans le calme. La police municipale peut intervenir pour des problèmes de logement, de relations avec les voisins, de protection des mineurs (moins de 18 ans), de respect de l'environnement...

Il **gère l'état civil** : l'enregistrement des naissances, des décès... Le maire ou son adjoint célèbre les mariages.



Il **organise les élections** : chaque citoyen doit avoir un bureau de vote pas trop loin de chez lui.

Les conseillers municipaux

Ce sont des hommes et des femmes qui souvent partagent les idées du maire et ont été **élus** avec lui. Mais des conseillers municipaux peuvent aussi avoir été élus dans l'opposition : ils ont alors des projets politiques différents.

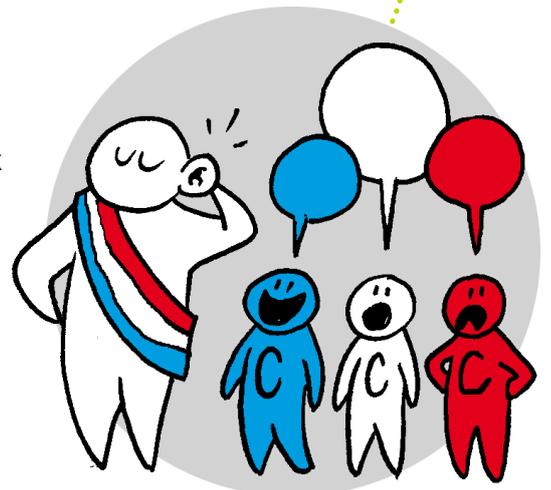
Selon la grandeur des communes, les conseillers municipaux sont plus ou moins nombreux : 7 dans les communes de moins de 100 habitants, 69 dans celles de plus de 300 000 habitants et même 163 pour la ville de Paris.

Ils se réunissent au moins 1 fois tous les 3 mois en conseil municipal pour, par exemple :

- **voter le budget**, le montant des impôts de la commune
- **décider d'acheter ou vendre** des terres, des bâtiments
- **prévoir des travaux**, réparer des routes, construire des salles de sport, de spectacle...
- **donner des subventions** aux associations
- **décider des prix** de la cantine, des centres de loisirs, du stationnement...

Le plus souvent, les conseils municipaux sont ouverts au public. Les citoyens peuvent être présents pour entendre ce que disent les conseillers municipaux, comprendre leurs décisions.

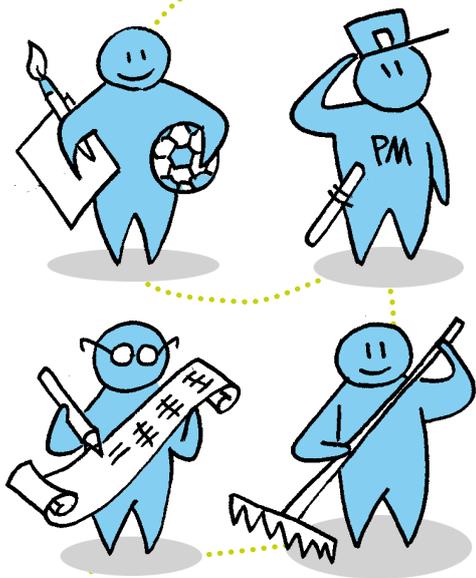
Quand les décisions sont prises, le maire doit agir pour qu'elles soient respectées. Il est aidé par des adjoints.



Les adjoints au maire

Suivant la grandeur de la commune, ils sont plus ou moins nombreux. Ils sont **choisis parmi les conseillers municipaux**.

Il peut y avoir des adjoints à la culture, à la vie associative, à l'éducation, aux travaux, au sport, au handicap...



Les employés municipaux

Ce sont toutes les personnes qui sont employées par la commune : les animateurs, policiers municipaux, personnels administratifs (enregistrement des naissances, décès, passeports...), agents des espaces verts (pour s'occuper des jardins publics, des parcs...), bibliothécaires...

Les conseillers communautaires

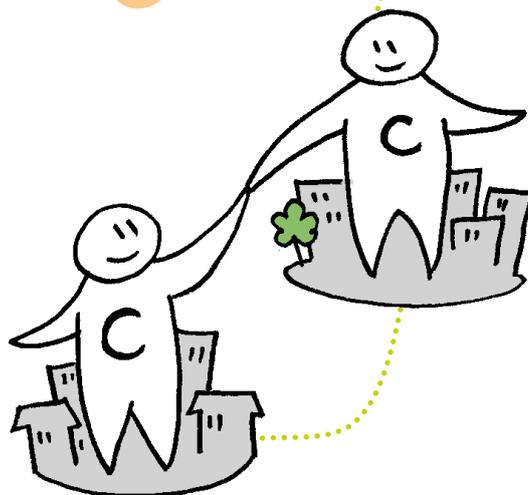
De plus en plus, **les communes s'unissent** pour partager les dépenses, les compétences...

Elles peuvent, par exemple, travailler ensemble pour :

- **construire des salles** de spectacle, de sport... qui seront utilisées par les habitants de plusieurs communes
- **organiser les transports** pour faciliter les déplacements entre les communes
- **ramasser les poubelles**
- **décider sur quelles terres** il sera possible de construire.

Elles se réunissent en **EPCI** (établissements publics de coopération intercommunale). Les membres des EPCI prennent les décisions importantes lors de conseils communautaires.

Les différentes communes sont représentées dans ces EPCI par des conseillers municipaux. Ils sont alors conseillers communautaires en plus d'être conseillers municipaux.



Comment se passent les élections municipales ?



Tous les 6 ans, les Français élisent les maires, leurs conseillers municipaux et communautaires. **Selon le nombre d'habitants dans la commune, les règles du vote sont différentes.**

Nous votons pour une liste

Les habitants ne votent pas directement pour le maire, mais pour un **groupe d'hommes et de femmes** qui sont prêts à s'engager pour leur commune et souhaitent devenir conseillers municipaux.

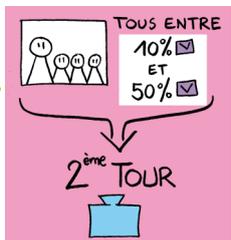


Dans les communes de plus de 1 000 habitants

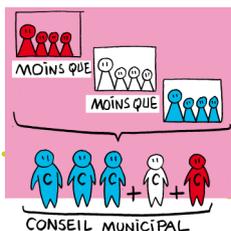
Les habitants doivent **voter pour une liste.**



Si une liste obtient plus de la moitié des voix, il n'y a pas de 2^{ème} tour (vote organisé le dimanche suivant). Elle a le droit à la moitié minimum des postes de conseillers municipaux de la commune. Mais si elle a obtenu, par exemple, 70 % des voix, elle gagnera encore d'autres postes de conseillers municipaux. Les listes qui ont gagné plus de 5 % des voix se partagent les autres places. Plus elles ont obtenu de voix, plus elles ont de conseillers municipaux.



Si aucune liste n'a obtenu la moitié des voix ou plus, les électeurs votent une 2^{ème} fois le dimanche suivant. Seules les listes qui ont gagné plus de 10 % des voix peuvent participer au 2^{ème} tour. Ces listes peuvent changer. Elles peuvent s'unir avec des candidats d'autres listes (si elles ont obtenu plus de 5 % des voix).

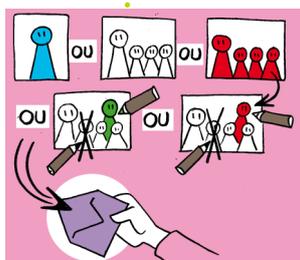
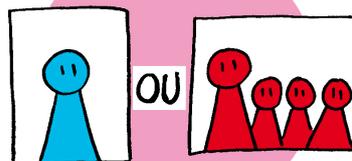


La liste qui obtient le plus de voix a, au minimum, la moitié des conseillers municipaux de la commune. **Les autres listes** qui ont obtenu plus de 5 % des voix se partagent, selon leurs résultats, les autres conseillers municipaux.



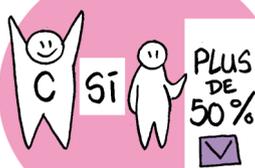
Dans les communes de moins de 1 000 habitants

Les candidats peuvent se présenter **seuls ou en groupes**.



Les électeurs peuvent **enlever des noms d'une liste et en ajouter d'autres** venant d'une autre liste.

Ensuite, on compte le nombre de votes gagnés par chaque candidat.



Pour être élu conseiller municipal au premier tour, il faut :

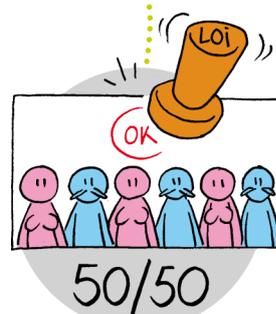
- obtenir plus de la **moitié des voix**
- que ces voix représentent un **quart des personnes inscrites** sur les listes électorales.

Si tous les conseillers municipaux ne sont pas élus dès le premier tour, un deuxième vote est organisé le dimanche suivant. Ceux qui obtiennent le plus de voix deviennent conseillers municipaux.

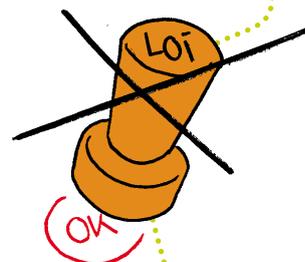


Égalité femmes / hommes

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les listes doivent proposer le même nombre de femmes et d'hommes. Si la première personne sur la liste est une femme, la 2^{ème} doit être un homme, la 3^{ème} une femme, la 4^{ème} un homme... L'objectif est que les femmes et les hommes soient aussi nombreux au conseil municipal et que les femmes aient des responsabilités comme les hommes.

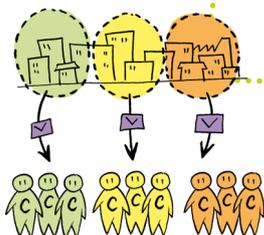


Dans les communes de moins de 1 000 habitants, il n'y a pas de règles sur le nombre de femmes et d'hommes.

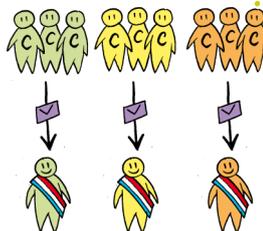


Et à Paris, Marseille et Lyon ?

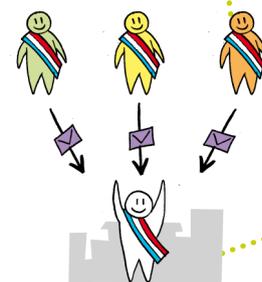
Ces très grandes villes sont partagées en **arrondissements** (regroupements de quartiers).



Les habitants votent pour élire des conseillers d'arrondissement qui vont choisir un **maire d'arrondissement**.



Une partie d'entre eux seront **conseillers municipaux** pour toute la ville. Ils **éliront alors le maire** de Paris, de Lyon ou Marseille !



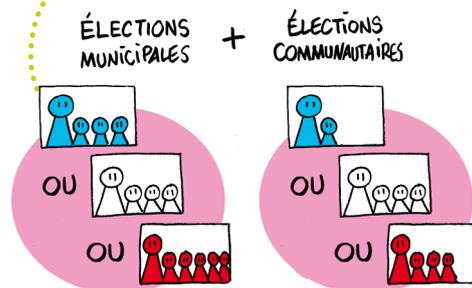
Élection des conseillers communautaires

Les électeurs voteront aussi pour des **conseillers communautaires**.

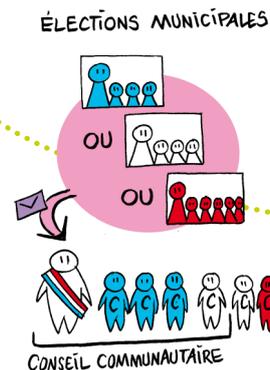


Dans les communes de plus de 1 000 habitants, il y aura **2 listes** sur le bulletin de vote :

- la liste des candidats aux élections municipales
- la liste des candidats aux élections communautaires (ils doivent tous être aussi candidats aux élections municipales)



Dans les communes de moins de 1 000 habitants : il y aura **une seule liste**, celle des candidats aux élections municipales. Les conseillers communautaires seront ensuite choisis, dans l'ordre de la liste (le maire puis les adjoints...).



Élection du maire, des adjoints

Le premier conseil municipal doit être organisé dans la semaine qui suit l'élection. **Les conseillers municipaux élisent le maire** (presque toujours, c'est le premier nom de la liste gagnante), les adjoints (les suivants sur la liste) et les conseillers communautaires.



Retrouvez les textes, les vidéos en langue des signes et les versions audio sur notre site internet :

www.lilavie.fr



lilavie...

avec le soutien de

FONDATION
afnic
pour la solidarité numérique

Sous l'égide de
Fondation de France

M M A
FONDATION
Solidarité
sous l'égide de la Fondation de France

la **ligue de l'enseignement**
un avenir par l'éducation populaire
FÉDÉRATION DE LA **MAYENNE** ■ FALS3

Association Lilavie - 69 rue du Pont de Mayenne - 53 000 Laval
Tel : 02 43 53 18 34 - Mail : asso.lilavie@orange.fr
www.lilavie.fr